

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 257

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 14

À l'alinéa 7, après le mot :

« à »,

insérer les mots :

« la création de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.